



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 MAI 2022
Sous la Présidence de Monsieur Julien HAEGY, Maire

Absents donnant un pouvoir :

Mme ELÖ Véronique donne pouvoir à M. HAEGY Julien
M. URLACHER Vincent donne pouvoir à Mme GOEPFERT Marion
Mme THOMAS Solène donne pouvoir à M. THOMAS André

Tél : 03 88 50 80 29

Absents excusés : M. WETLEY Ludovic, Mme THOMA Sophie et
M. HOFFMANN Alain

Nombres de Conseillers élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

13

Nombre de pouvoirs : 3

Affiché le 02/06/2022

N° 27/2022

OBJET : ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Le Maire de Duppigheim expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,
Vu les dispositions des articles 106 et 16 de la loi de finances pour 2013,
Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité, (10 voix pour, 3 contre, 3 abstentions)**

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire,